

Tract de SUD éducation Paris et préavis de grève du 7 au 16 décembre pour les collèges parisiens menacés de regroupement suite au denier CDEN.

Les « secteurs multi-collèges » : nouvelle lubie du rectorat de Paris

D'où ça sort ?

La mixité sociale est invoquée depuis très longtemps à juste titre comme facteur de « réussite », d'« égalité des chances », notamment des élèves défavorisé-e-s. Au plan légal, c'est par la loi du 8 juillet 2013, dite de refondation de l'école de la République, que le gouvernement de Manuel Valls impose au service public de l'éducation de veiller « à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement » par la mise en place des secteurs multi-collèges. La circulaire du 7 janvier 2015 en précise l'application.

Le rectorat, qui reconnaît le très haut niveau de ségrégation scolaire à Paris, veut donc mettre en place dès la rentrée 2017, pour « accroître la mixité sociale », quatre « secteurs multi-collèges » qui appartiennent G. Philippe avec M. Curie (18e), A. Coysevox avec H. Berlioz (18e), H. Bergson avec É. Pailleron (19e) et H. Boucher avec M. Ravel (20e), suivant des modalités non encore choisies parmi les trois envisagées :

- Montée alternée : une année, la cohorte arrivante d'élèves du secteur entre tout entière dans un collège et y fait tout son collège. L'année suivante c'est dans l'autre collège, si bien que les enseignements se font pour chaque collège sur les niveaux sixième et quatrième une année et cinquième et troisième l'autre.
- Spécialisation : sixième-cinquième dans l'un des collèges, quatrième-troisième dans l'autre ; sans que « la mixité sociale » en soit le but, c'est la solution qui a été retenue il y a peu pour E. Delacroix et Janson de Saily (16e).
- Recherche de mixité accrue par l'affectation : l'affectation des élèves du secteur dans l'un des deux collèges se fera sur la base du quotient familial (censé être suffisamment révélateur des Professions et Catégories Sociales des parents), de la distance domicile-collège et des vœux des parents, en vue d'avoir la même répartition des PCS dans les deux collèges.

Parallèlement, le rectorat annonce généreusement vouloir « allouer des moyens sans en prendre ailleurs » pour une « amélioration de l'offre » dans ces huit collèges en vue d'éviter la fuite des familles aisées dans le privé. Le rectorat entend aussi motiver le privé sous contrat, par des incitations financières, à scolariser des publics plus défavorisés.

Lire la suite ici : <http://sudeducation75.org/spip.php?article870>